



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 2 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Présents : Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Johnattan BARBIER, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Lucas CHALMEL, Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX

Secrétaire de séance : Johnattan BARBIER

Approbation du PV du CM du 30 mars 2026

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 30 mars 2026.

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Ordre du Jour

- 1 - Budget Commune : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 2- Budget Commune : Affectation du résultat de fonctionnement
- 3- Vote des Taux d'Imposition 2026
- 4- Vote des subventions 2026 aux associations
- 5- Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2026
- 6- Budget annexe Assainissement : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 7- Budget annexe Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement
- 8- Budget annexe Assainissement : Vote du Budget Primitif 2026
- 9- Commission Communale des Impôts Directs

Points divers

1 - BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 du budget communal, les sections de fonctionnement et d'investissement :

Pour la section de fonctionnement :

- Recettes : 755 927,62€
- Dépenses : 635 823,43€
- Soit un excédent de : **120 104,19€**

Pour la section d'investissement :

- Recettes : 103 859,69€
- Dépenses : 166 989,62€
- Soit un **déficit** de : 63 129,93€

Monsieur le Maire donne la parole à Madame QUENET et la charge d'assurer la présidence du conseil pour soumettre le compte financier unique 2025 de la commune au vote des conseillers municipaux. Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour puisque le Maire ne prend pas part au vote) :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2025
- D'ARRETER ainsi les comptes 2025 du budget communal.

2- BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2025, M. le Maire propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 120 104,19€
- un excédent reporté de : 60 398,23€

Soit un excédent de **fonctionnement** cumulé de : **180 502,42 €**

- un **déficit** d'investissement de : 63 129,93€
- un excédent reporté de : 73 727,87€
- Soit un excédent d'investissement cumulé de **10 597,94€**
- et un **déficit** des restes à réaliser de **20 350,50€**

Soit un **déficit** de financement de : **9 752,56€**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2025 :

- Part affectée à la section de fonctionnement (article R 002) : **52 552,81€**

Résultat d'investissement

- Excédent d'investissement : **10 597,94€** reporté en investissement (article R 001)

- Déficit d'investissement de 9752,56€ compensé par des recettes d'excédent de fonctionnement capitalisés pour **127 949,61€** (article R 1068)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) d'approuver la proposition d'affectation du résultat 2025.

3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Rapporteur : Vincent MELCION

Les taux d'imposition votés en 2025 sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.25 %
- Taxe d'habitation (TH) : 19.95 %

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition 2026 à l'identique de ceux de 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) :
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DE FIXER** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.89 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.25 %
 - Taxe d'habitation (TH) : 19.95 %
- **CHARGE M. le Maire**
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux
 - De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

4- VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose le versement des subventions suivantes. Les montants ont été étudiés par la Commission Finances.

Tiers	Subventions 2026
ACCA TREVERIEN	200,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
APE LES CANAILLES DU CANAL	200,00 €
COMITE DES FETES	700,00 €
LES COMEDIENS AMATEURS TREVERIEN	0,00 €
LA TOUR TREVERIENNAISE	0,00 €
DE L'ART DANS LES EPINARDS	200,00 €
LE TIGRE JAUNE	0,00 €
GYM SENIORS	200,00 €
QJ HARMONY	0,00 €
AMIS DU MOULIN DU CHÊNE HUBY	0,00 €
Sous total Associations communales	1 700,00 €
Football Club Tinténiac Saint-Domineuc	140,00 €
Tennis club St DO	55,00 €
TCHBC Handball	0,00 €
USTSD Badminton St Do	0,00 €
La Houquette La Bausaine	200,00 €
ADMR	250,00 €
COMICE PLEUGUENEUC	900,00 €
FAMILLES RURALES Accueil de loisirs	0,00 €
CLUB DES 3 RIVIERES Canoë Kayak	25,00 €
Sous total Associations extra-communales	1 570,00 €
TOTAL	3 270,00 €

Etant membre d'association qui bénéficie d'une subvention :

- M. MELCION, le Maire
 - Mme QUENET
 - M. REGEARD
 - Mme GODEMER
- ne prennent pas part au vote.

Mme ARMYNOT propose de passer au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (11 voix Pour) d'approuver les subventions aux associations pour l'année 2026.

5- BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente à l'Assemblée la proposition de Budget Primitif 2026, et en premier lieu la section de fonctionnement en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
011 - Charges à caractère général	242 106,29	65 000,00	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses
60 - Achats et variation des stocks	106 800,00		
61 - Services extérieurs	99 062,47		
62 - Autres services extérieurs	35 043,82		
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	1 200,00	67 405,00	73 - Impôts et taxes
012 - Charges de personnel et frais assimilés	381 500,00		
62 - Autres services extérieurs	8 000,00	313 000,00	731 - Impositions directes
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	7 000,00		
64 - Charges de personnel	366 500,00	250 735,00	74 - Dotations et participations
014 - Atténuations de produits	32 250,00		
65 - Autres charges de gestion courante	49 595,00	8 500,00	75 - Autres produits de gestion courante
66 - Charges financières	20 000,00	693,00	77 - Produits spécifiques
67 - Charges spécifiques	150,00	3 000,00	013 - Atténuations de charges
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	17 642,26	52 552,81	002 - Excédent de fonctionnement reporté
Total dépenses réelles	743 243,55	760 885,81	Total recettes réelles
Total dépenses d'ordre	17 642,26		
Total dépenses de fonctionnement	760 885,81	760 885,81	Total recettes de fonctionnement

Concernant l'investissement, M. le Maire présente en premier lieu les opérations d'investissement 2026 avec le report des restes à réaliser, puis l'équilibre de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026		Budget primitif 2026		RECETTES D'INVESTISSEMENT
	Propositions Nouvelles	RAR 2025	Propositions Nouvelles	RAR 2025	
16 - Emprunts et dettes assimilés	70 184,67		10 597,94		001 - Excédent d'investissement reporté
Total dépenses réelles hors opérations	70 184,67		174 985,93		10 - Dotations, fonds divers et réserves
12 - ACHAT MATERIEL MOBILIER	5 340,00			12 514,53	13 - Subventions d'investissement reçues
42 - VOIRIE - EFFACEMENT RESEAUX SDE	47 094,66	1 983,00	185 583,87	12 514,53	Total recettes réelles hors opérations
53 - DOCUMENT D'URBANISME	1 338,00				
59 - SALLE DES FETES	500,00				
65 - CIMETIERE	15 472,00	30 790,44		9 755,95	65 - CIMETIERE
67 - EGLISE		5 945,77			
68 - GROUPE SCOLAIRE	1 746,30	832,42			
76 - AMENAGEMENT DU BOURG	40 000,00				
78 - MAIRIE	1 200,00				
82 - MAISON ECLUSIERE DES ISLOTS		409,92			
83 - BAR EPICERIE		2 659,43			
Total dépenses opérations d'invest.	112 690,96	42 620,98		9 755,95	Total recettes opérations d'invest.
			17 642,26		Total recettes d'ordre
Total dépenses d'investissement	182 875,63	42 620,98	203 226,13	22 270,48	Total recettes d'investissement
Total dépenses d'investissement	225 496,61		225 496,61		Total recettes d'investissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 de la commune, équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 760 885,81€
Recettes : 760 885,81€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 225 496,61€
Recettes : 225 496,61€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) d'approuver le vote du budget primitif 2026

6- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement, les sections d'exploitation et d'investissement :

Soit pour la section d'exploitation un excédent de :

Dépenses	: 30 291,87€
Recettes	: 49 078,51€
Excédent	: 18 786,64€

Soit pour la section d'investissement un excédent de :

Dépenses	: 24 927,01€
Recettes	: 29 412,80€
Excédent	: 4 485,79€

Monsieur le Maire donne la parole à Madame QUENET et la charge d'assurer la présidence du conseil pour soumettre le compte financier unique 2025 de la commune au vote des conseillers municipaux. Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour puisque le Maire ne prend pas part au vote) :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2025 du budget annexe assainissement

7- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Rapporteur : Vincent MELCION

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'affectation du résultat 2025. Constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- un excédent d' <u>exploitation</u> de :	18 786,64 €
- un déficit reporté de :	8 888,16 €
Soit un excédent d'exploitation cumulé de :	9 898,48€
- un excédent d' <u>investissement</u> de :	4 485,79€
- un excédent reporté de :	54 097,71€
Soit un excédent de financement cumulé de	58 583,50€

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 :

M. le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Section d'exploitation (article R002 Recettes) : 9 898,48€
- Section d'investissement (article 1068) : 0€

Résultat d'investissement

Reporté en recettes d'investissement (article R001) : 58 583,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) d'approuver la proposition d'affectation du résultat 2025.

8- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget Primitif Assainissement 2026, équilibré comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026	RECETTES D'EXPLOITATION
011 - Charges à caractère général	27 781,68	22 658,70	70 - Vente de produits finis, prestations de services,
61 - Services extérieurs	13 081,66	9 898,48	002 - Excédent de fonctionnement reporté
62 - Autres services extérieurs	14 700,02		
Total dépenses réelles	27 781,68	32 557,18	Total recettes réelles
Total dépenses d'ordre	29 702,51	24 927,01	Total recettes d'ordre
Total dépenses d'exploitation	57 484,19	57 484,19	Total recettes d'exploitation

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 57 484,19€

Recettes : 57 484,19€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026	Budget primitif 2026	RECETTES D'INVESTISSEMENT
11 - Travaux station d'épuration	56 729,00	58 583,50	001 - Excédent d'investissement reporté
13 - DSP Station d'épuration	6 630,00		
Total dépenses opérations d'invest.	63 359,00	58 583,50	Total recettes réelles hors opérations
Total dépenses d'ordre	24 927,01	29 702,51	Total recettes d'ordre
Total dépenses d'investissement	88 286,01	88 286,01	Total recettes d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 88 286,01€

Recettes : 88 286,01€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) d'approuver le vote du budget primitif du budget annexe assainissement 2026

9- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Vincent MELCION

Conformément au code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Son rôle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ([article 1503 du CGI](#)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ([article 1505 du CGI](#)) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ([article R. 198-3 du livre des procédures fiscales](#)).

Son rôle est **consultatif**. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci

refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.**

Cette commission est composée de :

- Le maire
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes pour une commune de -2000hab), proposée par délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne
- Jouir de leurs droits civiques
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- Être familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Liste présentée (24 noms) :

Guy CHOLLET
Joël GOMBERT
André REHAULT
Gilbert REGNAULD
Sylvie REVAULT-
LEMARCHAND
Eric MARCHAND
Nathalie DESPORTES-
BOURSEUL
Henri BLANDIN
Elsa MONNIER-THUAL
Eric REGEARD
Lydie QUENET
Olivier IBARRA
Sylvain PINAULT
Charlotte VETIER-
BOULANGER
Chantal BARBEDOR-
MORELLO
Chrystèle TIZON-GIRARD
Roger DELEGLISE
Claude CHICOT
Mélanie FISCHER-GARDIC
Didier FRERE
Johnattan BARBIER
Rachelle GUINEHEUX
Emilie GODEMER
Yannick LETELLIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (15 voix Pour) d'approuver la liste de noms présentés.

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 1^{er} juin 2026 à 18h30
- Lundi 29 juin 2026 à 18h30

➤ **INFOS DIVERSES**

- Week-end du 11 et 12 avril 2026 théâtre des jeunes à la salle des fêtes
- Samedi 11 avril remise de médailles d'honneur
- Lundi 20 avril opération « organisation et montage des nouveaux meubles ». L'appel aux bénévoles a été lancé.

La séance est levée à 20h40

Pour extraits conformes au registre des délibérations
Le Maire,
M. Vincent MELCION



Le secrétaire de séance
M. Johnattan BARBIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Johnattan BARBIER', written over a faint, larger signature or stamp.